Image not found or type unknown

Affaire FOFANA: la justice bafouée par l'émotion.

publié le **04/09/2009**, vu **2325 fois**, Auteur : Michèle BAUER,Avocat Bordeaux

A lire l'article que j'ai rédigé pour contre-feux : ICI.

"L'affaire Halimi ou Fofana a été suivie avec beaucoup d'intérêt par les médias (1) puisqu'elle a connu de nombreux "rebondissements", les derniers étant l'intervention de Madame le Garde des Sceaux et du Conseil des victimes, mon Confrère Szpiner. Le retentissement de ce procès et de ces suites me paraît disproportionné.

Ce crime est terrible et sordide, ces actes de violence sont condamnables et ont été condamnés par la Cour d'assises (2), compétente pour les affaires d'une extrême gravité... Nous connaissons tous les raisons de cet intérêt pour ce dossier pénal : la circonstance aggravante d'antisémitisme. Cette seule circonstance aggravante a suffit à déclencher cet engouement médiatique et à faire oublier tous les principes essentiels du procès pénal.

Le procès pénal ne sert pas la vengeance des victimes, il sert la justice. De même qu'aussi atroce soit le crime, l'émotion ne doit pas prendre le pas sur la raison."

La suite ICI...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés